

# Chapitre 8

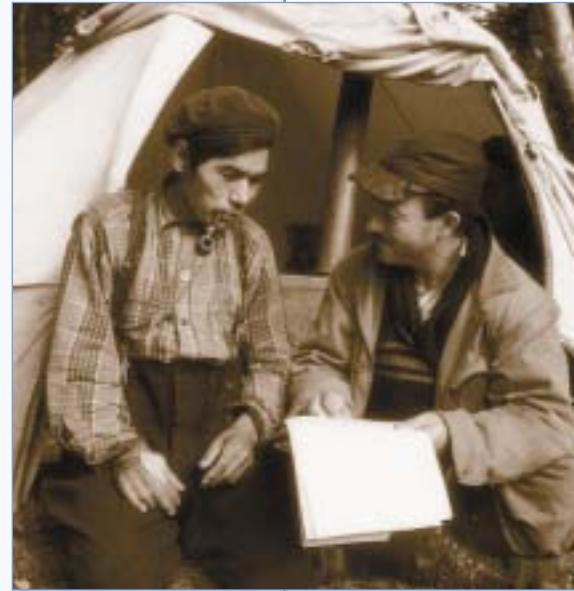
## DES INTÉRÊTS EN COMMUN

### PAUL PROVENCHER, UN PIONNIER DE LA RENCONTRE QUÉBÉCOIS-AUTOCHTONES

En 1943, l'ingénieur forestier Paul Provencher est chargé d'enseigner les techniques de survie en forêt aux commandos de l'armée canadienne. Sur les photos ci-dessous, il transmet deux techniques amérindiennes, celle de la pêche sous la glace et celle du cabanage.

En 1925, alors qu'il était encore étudiant, Paul Provencher parcourait le Témiscamingue avec des arpenteurs. Il y a vécu, comme il le dit si bien, « toutes sortes d'aventures extraordinaires en compagnie de guides hurons (les Sioui, de Lorette) » (Provencher et La Rocque, 1974 : 14). Il obtient son diplôme d'ingénieur forestier la même année. Après avoir parcouru en tous sens le bassin de la rivière Saint-Maurice, Provencher est chargé, en 1929, de dresser les inventaires forestiers de plusieurs bassins hydrographiques de la Côte-Nord, dont celui de la rivière Manicouagan (*ibid.* : 28). C'est lors de ces voyages en forêt qu'il fait la rencontre des Montagnais, avec lesquels il se liera d'amitié et pour lesquels il gardera une profond respect. À une époque marquée par les

politiques d'assimilation et la marginalisation des nations amérindiennes, Paul Provencher est un véritable pionnier de la



Joseph Benoit initie l'ingénieur forestier Paul Provencher aux rudiments de la langue montagnaise, vers 1940.

Photo : Paul Provencher, Archives nationales du Québec à Québec



Photo : Paul Provencher, Archives nationales du Québec à Québec

rencontre Québécois-Autochtones. Muni d'une cinécaméra et d'un appareil photographique, celui que les Montagnais surnomment « Utshimau-Paul » ramène des images touchantes des personnages qu'il a côtoyés et des familles qui l'ont accueilli. Ses récits sont un profond témoignage de son amour pour les Amérindiens et pour la vie en forêt. Paul Provencher a légué une documentation photographique remarquable et des films d'archives dont une partie a été mise en valeur par le cinéaste Jean-Claude Labrecque dans le film intitulé : *Les Montagnais* (Vidéodio, 1979).



Photo : Paul Provencher, Archives nationales du Québec à Québec

## LA CAISSE POPULAIRE DE KAHNAWAKE

### Une expérience réussie de collaboration entre Mohawks et Québécois

« Ce n'est pas tous les jours qu'on entend parler d'une expérience réussie de collaboration entre Mohawks et Québécois. Mais quand on y met créativité et compréhension, presque tout devient possible. C'est en tout cas une des leçons que l'on peut tirer de notre expérience de caisse populaire à Kahnawake. » (Rice, 1994)



Photo : Pierre Lepage

### La situation économique, en 1994

Michael L. Rice est membre fondateur et actuel gérant de la Caisse populaire de Kahnawake. Dans un article paru en 1994 dans la revue *Relations*, il résume ainsi la situation économique vécue dans sa communauté :

« Kahnawake est une réserve mohawk située sur la rive sud de Montréal. Elle couvre une superficie d'un peu plus de 55 kilomètres carrés. La population sur la réserve compte 6,000 personnes, dont le revenu

familial moyen se situe dans les 30,000 dollars. On y dénombre 200 entreprises, principalement dans les secteurs des services et de la construction, qui emploient jusqu'à 300 personnes à temps plein et 400 autres à temps partiel ou pour du travail saisonnier. Le principal employeur de Kahnawake demeure toutefois le secteur public, avec 375 emplois. Le chômage varie de 30 % en été à 50 % en hiver. Par rapport aux autres communautés amérindiennes au Canada, Kahnawake est considérée comme relativement prospère.

« Jusqu'en 1987, notre communauté fonctionnait sans sa propre institution financière. Il y avait bien sûr une demande pour des services d'épargne et de crédit, tant de la part des consommateurs que des institutions et des entreprises. Et ces besoins étaient jusqu'à un certain point comblés par les banques des municipalités environnantes. Mais nous avons estimé que moins de 10 % de l'argent qui circulait à Kahnawake était réinvesti dans la communauté. Bien des banques, ignorantes de nos lois et coutumes, étaient hésitantes ou mal équipées pour répondre aux besoins de nos gens. De plus, il était extrêmement frustrant d'essayer d'obtenir des fonds du gouvernement pour le développement des entreprises et de devoir écrire une véritable thèse pour chaque demande.

« Nous avons donc besoin d'une source de financement et le Conseil mohawk de Kahnawake décida de mettre sur pied une institution financière autochtone. En 1987, la Caisse populaire de Kahnawake ouvrait ses portes. Aujourd'hui, elle est devenue la plus grande des six caisses autochtones affiliées au Mouvement Desjardins. De plus, elle est probablement, après le Peace Hills Trust of Hobbema (Alberta), la plus importante institution financière autochtone au Canada... » (Rice, 1994)

### Le « modèle de Kahnawake »

Michael Rice indique que l'impact de la création de la caisse fut immédiat sur le développement économique de la communauté. Mais l'institution se caractérise de façon particulière par la création d'un système de fiducie indienne, qui permet de contourner les obstacles découlant de la *Loi sur les Indiens* :

« L'article 89 de la *Loi sur les Indiens* interdit de grever n'importe quel bien meuble ou immeuble appartenant à un Indien d'une charge (hypothèque, gage, garantie, etc.) en faveur d'un non-Indien. Ainsi, il est impossible pour un Indien de donner sa maison, son terrain ou tout autre bien semblable en garantie à sa banque ou à sa caisse populaire en vue d'obtenir un prêt. Par contre, rien n'interdit de donner de tels biens en garantie à un autre Indien. C'est cela qui est à la base du " modèle de Kahnawake ". »

Selon ce modèle, une fiducie indienne composée de trois personnes très respectées de la communauté sert « d'intermédiaire entre l'emprunteur indien et le prêteur non-indien (la caisse populaire) ». Il s'agit du « principe d'une garantie fournie par un tiers ». Cependant, cette tierce partie n'étant pas un gouvernement (fédéral, provincial ou conseil de bande), cela permet de replacer la responsabilité du remboursement des prêts sur les épaules de l'emprunteur lui-même.

### Des résultats tangibles

Le gérant de la Caisse de Kahnawake estime que l'organisation de cette institution financière « a donné à toute la communauté un plus grand sens d'autonomie politique. De plus, notre système de fiducie nous a redonné une plus grande responsabilité dans la gestion de notre territoire, premier pas vers le retrait du gouvernement fédéral à cet égard ». Quant à l'im-

impact économique de la caisse, il est jugé considérable : « On estime qu'à peu près tous les prêts commerciaux, les deux tiers des prêts hypothécaires et plus de la moitié des prêts personnels n'auraient sans doute pas été accordés par des institutions financières extérieures. Notre portefeuille de prêts, évalué à 16 millions de dollars, permet une injection nette de plus de 10 millions dans la communauté. »

Pourquoi avoir choisi le modèle des caisses populaires? « Quand nous avons choisi d'ouvrir une caisse plutôt qu'une banque, c'était surtout en raison de la structure coopérative de propriété et de contrôle, plus démocratique et plus proche de nos valeurs culturelles, de même qu'en raison des avantages fiscaux offerts aux caisses. » Voilà un exemple concret de coopération qui profite autant aux Mohawks qu'aux Québécois.

(Source : *Relations*, avril 1994, n° 599)

### LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, UNE PRÉOCCUPATION COMMUNE

« La *Convention de la Baie James et du Nord québécois* marque l'éveil du souci de l'environnement au Québec.

« Si, en 10 ans, le territoire de la Baie James est devenu la région la plus étudiée et la mieux connue du Québec et du Canada, c'est d'abord parce que les premiers groupes d'environnementalistes et les autochtones ont fait pour la première fois cause commune pour exiger le respect de l'environnement et des droits aborigènes. Voilà l'histoire de l'environnement à la Baie James. C'est presque l'histoire de l'environnement au Québec! »



*Des Cris visitent le complexe hydroélectrique de la Baie James. L'inscription « visiteurs » sur leur casque de sécurité a un petit quelque chose d'ironique.*

*Photo : Pierre Trudel*

(Lacasse, 1983 : 511)

## AUX ESCOUMINS, MONTAGNAIS ET QUÉBÉCOIS TRAVAILLENT À UNE CAUSE COMMUNE

### La paix revient et le saumon aussi

« À première vue, la petite municipalité des Escoumins n'a d'extraordinaire à offrir que son paysage, quintessence de la Côte-Nord québécoise. Quelques affiches annoncent le traversier, que l'on rejoint en traversant le quartier où loge la communauté montagnaise. Il s'y est pourtant déroulé ici des événements qui pourraient inspirer ceux qui cherchent à raccommoder les relations entre Blancs et Amérindiens. Alors que l'on se déchire encore, ailleurs, et que les revendications ont un arrière-goût de contrebande et d'intolérance, la population des Escoumins montre que l'entente est possible et profitable. Il suffit de croire en une cause commune. Ici, elle prend la forme du saumon de l'Atlantique.

« Trivial? Sûrement pas. Et surprenant, qui plus est. Pour qui a le moins suivi l'actualité au tournant des années 80, le saumon des Escoumins rappelle de désagréables souvenirs. C'était l'époque des interventions policières, des filets tendus en travers de la rivière pour marquer la défiance et des poings tendus en signe de méfiance. Communautés blanche et amérindienne revendiquaient chacune un droit de préséance sur la pêche. Dialogue de sourds. Si rien ne se passait, on allait gaspiller des années d'efforts consacrés à réintroduire le roi des poissons dans la rivière. À l'heure du loisir et de l'écotourisme, à l'heure du chômage endémique, la perte eut été irréparable. Il fallait trouver une solution.

« Les gens ont alors commencé à se parler, à imaginer un *modus vivendi*. En 1991, ces discussions permettaient la création d'un comité bipartite rassemblant à parts égales les représentants du conseil de bande et de la municipalité. Coprésidé par un délégué de chaque groupe, le comité a fait ses classes pour finalement se transformer en véritable corporation de gestion. Compte tenu de l'ancien climat d'affrontement, c'était une véritable révolution tranquille que d'en arriver à parler ensemble d'aménagement. C'était la première étape, cruciale. Il fallait en même temps poursuivre les négociations avec la rivière... parce que la partie n'était pas gagnée pour autant.

« Barrages infranchissables, étiage à l'été, flottage du bois... Elle était belle, mais bien peu sympathique aux saumons, la rivière des Escoumins! Les artisans de son renouveau ont ensemencé, modernisé un vieux barrage, construit une « passe migratoire » pour faciliter les remontées, fait échec au briconnage. Une pisciculture a même été mise sur pied pour contrôler la qualité des alevins. Toutes ces initiatives demandaient cependant des déboursés considérables pour une petite municipalité. Le ministère québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche avait aidé, au départ, mais un important coup de pouce est venu en 1992 du PDÉS, le Programme de développement économique du saumon, créé par les deux gouvernements pour soutenir les initiatives locales les plus méritoires sur le territoire québécois. Plus d'un million de dollars est actuellement investi pour régulariser le niveau de la rivière et faciliter la circulation des saumons.

« En août 92, la pêche sportive a repris, timidement, sur la rivière des Escoumins, et l'exploitation devrait s'intensifier cet été. L'histoire ne dit pas si c'est un Montagnais ou un Blanc qui peut se vanter de la première capture selon les règles de l'art. Elle dit cependant que les retombées économiques sont prochaines, et que les retombées sociales sont immédiates. Aujourd'hui, seule la rivière gronde, signe de sa vitalité et de l'harmonie retrouvée. »

Paul Vézina  
pour la Fédération québécoise  
pour le saumon atlantique

(Source : *Relations*, avril 1994, n° 599)

## LE FORUM PARITAIRE QUÉBÉCOIS-AUTOCHTONE

### Comment vivre ensemble dans le respect mutuel

Entre 1991 et 1993, un groupe de réflexion composé de représentants de syndicats, de mouvements religieux, de coopératives, de mouvements sociaux et de peuples autochtones se donne pour mandat de travailler au rapprochement entre Québécois et Autochtones. Mesurer et mettre en valeur les points de convergence, mais aussi identifier les points de divergence et chercher les moyens pour les surmonter, tels sont les objectifs fixés par la vingtaine de participants à ce forum, qui ont tenu une quinzaine de rencontres. Le groupe adopte et diffuse, à l'automne 1993, un manifeste qui, au-delà de divergences constatées, met en évidence plusieurs zones de rapprochement. Dans un article publié dans la *Revue Notre-Dame*, René Boudreault, coanimateur du Forum, souligne notamment :

- Le Québec et les nations autochtones sont à la recherche d'une reconnaissance de droits collectifs et même nationaux. Ils recherchent plus d'autonomie dans la gouverne de leurs affaires. La reconnaissance en tant que peuples et celle du droit à l'autodétermination dominent le paysage politique.
- Le règlement des revendications territoriales autochtones est favorable à une paix sociale et au développement économique. Des voisins qui se développent sont sûrement plus intéressants que des voisins qui subissent la pauvreté.
- Le mouvement de décentralisation du pouvoir de décision souhaité largement par les régions du Québec intéresse aussi les autochtones.
- La notion sacrée de l'intégrité du territoire québécois n'apparaît pas nécessairement incompatible avec les droits des peuples autochtones. Des accommodements sont possibles dans la mesure où l'exercice de la souveraineté autochtone ne va pas nécessairement à l'encontre de celle de l'Assemblée nationale ou du régime juridique canadien.
- Le développement économique des autochtones et l'amélioration de leur niveau de vie sont un actif puissant pour l'essor même des régions. Le développement, par les autochtones, du secteur récréotouristique, en est un exemple.
- Les valeurs fondamentales promues par le mouvement écologique rejoignent facilement la philosophie traditionnelle des autochtones.
- Les autochtones ont besoin de l'expertise des Québécois pour amorcer leur développement et pour former leur propre main-d'œuvre. Cette situation amène des échanges, une réciprocité qui pourra être créatrice et qui pourra développer une nouvelle convivialité (Boudreault, 1995 : 10-13).



Gérald Larose, alors président de la Confédération des Syndicats nationaux (CSN) et Diom Roméo Saganash, alors vice-président du Grand conseil des Cris du Québec, participent à une conférence de presse du Forum paritaire québécois-autochtone, un groupe de réflexion qui veut contribuer à la création d'une véritable alliance entre les deux groupes.

Photo : Alain Chagnon

Les signataires du Manifeste insistent en conclusion : « Nous sommes conviés par l'histoire et la géographie à relever le défi de vivre ensemble et à identifier rapidement les assises de nos relations mutuelles. »

### Les signataires du Manifeste :

Gérard Drainville, Assemblée des Évêques du Québec; Jackie Kistabish, Femmes autochtones du Québec; Lorraine Pagé, Daniel Lachance et Henri Laberge, Centrale de l'enseignement du Québec; Julien Harvey, Centre justice et foi; Michel Doray et Claude Têtu, Confédération des caisses Desjardins; Gérald Larose, Confédération des syndicats nationaux; René Simon et Arthur Robertson, Conseil des Atikamekw et des Montagnais; Denis Landry, Grand conseil de la nation Waban-aki; Diom Roméo Saganash, Grand conseil des Cris du Québec; Gérald Mckenzie et Sylvie Paquerot, Ligue des droits et libertés; Édith Cloutier, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec; Bernard Cleary, Personne-ressource; Pierre Bonnet et René Boudreault, Animation et coordination du Forum. (Forum paritaire, 1993)

## LE MOUVEMENT COOPÉRATIF, UN FLEURON DE L'ÉCONOMIE DU NUNAVIK

« La Fédération des coopératives du Nouveau-Québec est la propriété des treize coopératives affiliées que l'on retrouve dans les villages inuits situés le long des côtes de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava au Nouveau-Québec, région aujourd'hui aussi appelée Nunavik. La Fédération a été fondée en 1967 afin de doter le mouvement coopératif en pleine croissance de moyens et de services encore plus efficaces pour atteindre leur but – *Atautsikut / Ensemble* – travailler pour notre effort collectif sans que personne ne soit laissé pour compte.

« Le but principal des coopératives est de rassembler la communauté et d'agir dans l'intérêt commun. La coopérative est plus qu'un simple magasin et la conduite fructueuse d'activités diverses en fait foi :

- > magasins généraux qui offrent un vaste choix de marchandises à des prix concurrentiels et qui font souvent des ristournes à leurs membres à la fin de l'année;
- > services bancaires, bureaux de poste et télévision par câble;
- > formation du personnel et services de vérification comptable;
- > mise en marché de l'art inuit au Canada et dans le monde entier;
- > hôtels, agence de voyage et tourisme d'aventure;
- > pourvoiries de chasse et de pêche;
- > entreposage et distribution de produits pétroliers;
- > construction de bâtiments divers au Nunavik, maisons, écoles, etc.

« Les coopératives constituent le plus important employeur privé de la région. L'expérience et les connaissances de gestion accumulées au fil des ans par le personnel exclusivement autochtone demeurent un acquis pour toute la communauté.

Le chiffre d'affaires annuel du mouvement coopératif du Nunavik est passé de \$1,1 million en 1967 à plus de \$75 millions en 1999.

## PARTENARIAT

« Le mot partenariat implique l'abandon du pouvoir que l'un a sur l'autre. »

(Propos du juge Jean-Charles Coutu,  
à l'occasion de la conférence Henri-Capitant, avril 1991)

« Ces résultats illustrent clairement que l'approche coopérative fondée sur l'effort collectif afin d'assurer le développement de l'ensemble des individus qui composent la communauté est une réponse

économiquement viable et socialement équitable pour le développement du Nunavik. »

La Fédération des coopératives du Nouveau-Québec

(Source : Feuillet d'information de la  
Fédération des coopératives du Nouveau-Québec)

## FEMMES AUTOCHTONES ET FEMMES QUÉBÉCOISES, MÊME COMBAT

### Solidaires lors de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence

Au Canada, au milieu des années 1970, la situation des femmes autochtones qui perdaient leur statut d'Indiennes par suite de leur mariage avec des non-Indiens était au centre des préoccupations. Une discrimination selon le sexe perdurait dans la *Loi sur les Indiens*, malgré l'adoption en 1960, par le gouvernement fédéral, de la *Déclaration canadienne des droits*. Les femmes qui avaient perdu leur statut d'Indiennes étaient expulsées de leurs communautés respectives. Dans un effort de mobilisation, des femmes indiennes tentaient sans succès, auprès des tribunaux canadiens, de faire invalider le fameux article 12 1) (b) de la *Loi sur les Indiens*, qui permettait cette discrimination selon le sexe. À l'époque, les femmes autochtones ne pouvaient compter sur le soutien des conseils de bande ou des organisations politiques autochtones.

*Photographiées à l'occasion de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence, Michèle Audette, présidente des Femmes autochtones du Québec, et la militante Madeleine Parent, une « grande amie des femmes autochtones ».*

*Coll. Michèle Audette*



C'est à la même époque que la solidarité se développe entre femmes autochtones et femmes québécoises. Thérèse Casgrain était devenue une alliée indéfectible de Mary Two-Axe Early, une Amérindienne de Kahnawake, qui militait au sein de l'organisme Indian Rights for Indian Women. Une ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec, Ghislaine Patry-Buisson, se souvient de ces tout premiers moments de solidarité, notamment en 1975, à Mexico, lors de la première Conférence des Nations unies sur les droits de la femme. Mary Two-Axe Early était de la délégation des femmes canadiennes au Forum des femmes, une tribune parallèle réunissant des femmes issues d'organisations non gouvernementales. Son intervention à Mexico, appuyée par les femmes du Canada, a été particulièrement percutante.

C'est donc dans ce contexte que naît, en 1974, l'Association des Femmes autochtones du Québec. L'Association a tissé des liens importants avec la Fédération des femmes du Québec, et développé une solidarité qui ne s'est jamais estompée. Lors-

que les Femmes autochtones du Québec ont osé briser la loi du silence et dénoncer la violence et les abus à l'intérieur de plusieurs communautés autochtones, elles ont eu de nouveau l'appui des mouvements des femmes. Lors de la Marche de l'an 2000 contre la violence et la pauvreté, femmes autochtones et femmes québécoises avançaient côte à côte, solidaires et fières du chemin parcouru.



*Coll. Michèle Audette*

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, NOTRE AVENIR À TOUS

### Une leçon de la Commission Brundtland

« Les peuples qui vivent en tribus et les populations autochtones devront être l'objet d'une attention particulière à mesure que les forces du développement économique viendront perturber leurs modes de vie traditionnels, des modes de vie qui d'ailleurs pourraient donner d'utiles leçons aux sociétés modernes en ce qui concerne la gestion des ressources présentes dans les écosystèmes complexes des forêts, des montagnes et des terres arides. Certaines de ces populations sont pratiquement menacées d'extinction par un développement indifférent à leur sort et sur lequel ils n'ont aucun contrôle. Il faudrait que leurs droits traditionnels soient reconnus et qu'elles puissent jouer un rôle décisif dans la formulation des politiques touchant à la mise en valeur de leur territoire. »

(Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988 : 14)

## POUR EN SAVOIR PLUS

FORUM PARITAIRE QUÉBÉCOIS-AUTOCHTONE, 1993 : *Manifeste concernant l'avenir des relations entre les Autochtones et les Québécois*. Forum paritaire québécois-autochtone, Montréal, 19 p.

RELATIONS, 1994 : « Le seul choix des Autochtones et des Québécois : vivre côte à côte ». *Relations*, avril, (599), 95 p.

REVUE NOTRE-DAME, 1995 : « Les Autochtones et nous : des lendemains meilleurs? ». *Revue Notre-Dame*, 11, décembre, 32 p.

TRUDEL, Pierre, dir. 1995 : *Autochtones et Québécois : la rencontre des nationalismes*. Actes du colloque tenu les 28 et 29 avril 1995, au Cégep du Vieux-Montréal. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal, 230 p.

Photo : Claudette Fontaine,  
coll. MEQ



## OUVRAGES CITÉS

### Introduction

- GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE, 1996 : *Se souvenir et devenir. Rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Québec.
- VINCENT, S., ET B. ARCAND, 1979 : *L'image de l'Amérindien* dans les manuels scolaires du Québec : ou *Comment les Québécois ne sont pas des sauvages*. Hurtubise HMH, Ville LaSalle.

### Chapitre 1

- CÔTÉ, L., L. TARDIVEL ET D. VAUGEOIS, 1992 : *L'Indien généreux. Ce que le monde doit aux Amériques*. Boréal, Montréal.
- DELAGE, Denis, 1991 : « Les Amérindiens dans l'imaginaire québécois ». *Le Devoir*, 12 septembre.
- DIONNE, Paul, 1983 : « Une vision étriquée des "droits ancestraux" ». *Le Devoir*, 29 juillet, p. 11.
- FARLEY, Paul-Émile, et Gustave LAMARCHE, 1945 : *Histoire du Canada. Cours supérieur*. Librairie des Clercs de Saint-Viateur, Montréal.
- HAVARD, Gilles, 1992 : *La Grande Paix de Montréal de 1701 : les voies de la diplomatie amérindienne*. Recherches amérindiennes au Québec, coll. Signes des Amériques, Montréal.
- JACQUIN, Philippe, 1996 : *Les Indiens blancs. Français et Indiens en Amérique du Nord (XVI<sup>e</sup> -XVII<sup>e</sup> siècles)*. Libre Expression, Saint-Hubert.
- L'HÉBREUX, Michel, 1986 : *Une merveille du monde; le Pont de Québec. La Liberté, Sainte-Foy*.
- RADIO-QUÉBEC CÔTE-NORD éd., 1984 : *Histoire des Côtes-Nord*.
- SMITH, Donald B., 1979 : *Le « Sauvage » pendant la période héroïque de la Nouvelle-France (1534 – 1663) d'après les historiens canadiens-français des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Cahiers du Québec / Hurtubise HMH, coll. Cultures amérindiennes, LaSalle.
- VACHON, André, 1968 : *Éloquence indienne*. Fides, coll. Classiques canadiens, Ottawa.
- WEATHERFORD, Jack, 1993 : *Ce que nous devons aux Indiens d'Amérique et comment ils ont transformé le monde*. Albin Michel, coll. Terre indienne, Paris.

### Chapitre 2

- CANADA, COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, 1994 : *Conclure des traités dans un esprit de coexistence. Une solution de rechange à l'extinction du titre ancestral*. Ministre des Approvisionnement et Services Canada, Ottawa.
- FREDRICKSON, N.J., et S. GIBB, 1980 : *La Chaîne d'alliance : l'orfèvrerie de traite et de cérémonie chez les Indiens*. Musées nationaux du Canada, Ottawa.
- GIRARD, C., et E. GAGNÉ, 1995 : « Première alliance interculturelle. Rencontre entre Montagnais et Français à Tadoussac en 1603 ». *Recherches amérindiennes au Québec* XXV (3) : p. 3-14.
- GRANT, W. L., 1907-1914 : *The History of New France by Marc Lescarbot*, vol. II. The Champlain Society, Toronto.
- HAVARD, Gilles, 1992 : *La Grande Paix de Montréal : les voies de la diplomatie franco-amérindienne*. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal.
- RICHARDSON, Boyd, dir., 1992 : *Minuit moins cinq sur les réserves*. Libre Expression, Montréal.
- SAWAYA, Jean-Pierre, 1998 : *La Fédération des Sept Feux de la vallée du Saint-Laurent, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*. Septentrion, Sillery.

### Chapitre 3

- AKWESASNE NOTES éd., 1978 : *Deskaheh : Iroquois Statesman and Patriot*. Six Nations Indian Museum Series, Roosevelt, N.Y.
- APC (Archives publiques du Canada) : R.G. 10, vol. 6810, N-3 1920.
- BILODEAU, Rosario, et Gisèle MORIN, 1974 : *Histoire nationale. La vie économique*. Hurtubise HMH, Montréal.
- CANADA, AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD, 1980 : *Les Indiens : situation actuelle*.
- 1990 : *Les Indiens du Canada*. Ministre des Approvisionnement et Services Canada, Ottawa.
- CANADA, COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, 1996a : *À l'aube d'un rapprochement : Points saillants du Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Ministre des Approvisionnement et Services Canada, Ottawa.
- 1996b : *Un passé, un avenir*. Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, vol. I. Ministre des Approvisionnement et Services Canada, Ottawa.
- CONFÉDÉRATION DES HAUDENOSAUNES, 1983 : *Déclaration des Haudenosaunis concernant le cadre constitutionnel et la position internationale de la Confédération des Haudenosaunis*. Mémoire déposé à la Commission permanente de la présidence du Conseil et de la Constitution, Québec.
- CROWE, Keith, 1979 : *Histoire des autochtones du Nord canadien*. Hurtubise HMH, LaSalle.
- DAUGHERTY, Wayne, 1982 : *Histoire des associations politiques autochtones du Canada*. Centre de la recherche historique et de l'étude des traités. Affaires indiennes et du Nord Canada, manuscrit.
- FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON, 1999 : *Rapport annuel 1999*. Ottawa.
- GOODWILL, J., et N. SLUMAN, 1984 : *John Tootosis*. Pemmican Publications, Winnipeg.
- HAWTHORN, H.B., et M.A. TREMBLAY, 1966 : *Étude sur les Indiens contemporains du Canada*. Vol. 1 et 2. Direction générale des Affaires indiennes, Ottawa.
- JAMIESON, Kathleen, 1978 : *La femme indienne devant la Loi : une citoyenne mineure*. Conseil consultatif de la situation de la femme et Indian Rights for Indian Women. Ministre des Approvisionnement et Services Canada, Ottawa.
- RICHARDSON, Boyce, 1987 : « Kind hearts or forked tongues? » *The Beaver* 67 (1) : 16-41.
- SAVARD, R., et J.-R. PROULX, 1982 : *Canada : derrière l'épopée, les autochtones*. L'Hexagone, Montréal.
- SIOU c. LE ROI, jugement manuscrit, Cour du Banc du Roi, Québec, A.3661, 13 déc. 1949 (M. le juge Casey), résumé à (1950) B.R. 79.
- TSIEWEI, 1994 : « De Kondiaronk à Jules Sioui. L'histoire d'un rêve de longue date : un gouvernement de la Nation indienne de l'Amérique du Nord ». *Pleine terre* 3 (1) : 16-17.
- WEAVER, Sally M., 1978 : « Six Nations of the Grand River, Ontario », in B.G. Trigger, *Northeast*, vol. 15 de *Handbook of North American Indians*, p. 525-536. Smithsonian Institute, Washington.

### Chapitre 4

- CANADA, AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD, 1969 : *La politique indienne du gouvernement du Canada*.
- CARDINAL, Harold, 1969 : *The Injust Society. The Tragedy of Canada's Indians*. M.G. Hurtig Publishers, Edmonton.
- DUPUIS, Renée, 1991 : *La Question indienne au Canada*. Boréal, coll. Boréal express, Montréal.
- FRATERNITÉ NATIONALE DES INDIENS DU CANADA, 1972 : *La maîtrise indienne de l'éducation indienne*. Ottawa
- GROUPE DE TRAVAIL DES POPULATIONS AUTOCHTONES, 1993 : « Projet de déclaration des droits des peuples autochtones ». *Rapport sur les travaux de la onzième session*. O.N.U., Doc.E/CN.Sub.2/1993/29, Annexe I.

- HAWTHORN H. B., et M. A. TREMBLAY, 1966 : *Étude sur les Indiens contemporains du Canada*. Vol. 1 et 2. Direction générale des Affaires indiennes, Ottawa.
- LEPAGE, Pierre, 1994 : « Les peuples autochtones et l'évolution des normes internationales : un bref historique ». *Des peuples enfin reconnus*. Sous la direction de Marie Léger, Écosociété, Montréal, p. 15-59.
- MARTINEZ-COBO, José R., 1987 : *Étude du problème de la discrimination à l'encontre des populations autochtones, vol. V : Conclusions, propositions et recommandations*. New York, Nations Unies, ECONOSOC, Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, 1998 : *Bulletin statistique de l'Éducation. Un portrait statistique de l'évolution de la situation scolaire de la population autochtone du Québec*.
- SAGANASH, Roméo, 1993 : « Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones ». *Revue générale de droit* 24 (1) : p. 85-91.

### Chapitre 5

- BEAUCHEMIN, Georges, 1992 : « L'univers méconnu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois ». *Forces* 97 : 14-35.
- CANADA, AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD, 1997 : *Les Premières nations du Canada*. Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa.
- 2000 : *Fiche documentaire. Le Nunavut*.
- CANADA, COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, 1996 : *À l'aube d'un rapprochement : Points saillants du Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.
- GRAMMOND, Sébastien, 1995 : *Les traités entre l'État canadien et les peuples autochtones*. Yvon Blais, Montréal.
- INUIT TAPIRISAT DU CANADA, 1995 : *Les Inuit du Canada*. Distribué par Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.
- LACASSE, Roger, 1983 : *Baie James, une épopée. L'extraordinaire aventure des derniers des pionniers*. Libre Expression, Montréal.
- NATIONS UNIES, COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME, 1999 : *Observations finales du Comité des droits de l'homme : Canada. 07/04/99. CCPR/C/79/Add.105. (Concluding Observations/Comments)*. Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- RICHARDSON, Boyce, 1987 : « Kind hearts or forked tongues? » *The Beaver* 67 (1) : 16-41.
- RONAGHAN, Allen, 1976 : « Treaty No. 6 ». *Canada West Magazine* 6 (2).
- SARAZIN, Greg, 1992 : « Les Algonquins de l'Ontario. Deux cent vingt ans de promesses trahies », dans B. Richardson, dir., *Minuit moins cinq sur les réserves*. p. 135-168. Libre Expression.
- SAVARD, R., et J.-R. PROULX, 1982 : *Canada, derrière l'épopée, les Autochtones*. L'Hexagone, Montréal.
- TILDEN, Fay, 1978 : « Ojibway Chief Cites Negotiation Minutes in Appealing Frogging Conviction ». *The Native Perspective* 2 (10) : 7.

### Chapitre 6

- CANADA, AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD, 2000 : *Fiche documentaire. Financement autochtone*.
- DROUILLY, Pierre, 1991 : *Profil socio-politique des Amérindiens du Québec*. Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Québec.
- FORUM PARITAIRE QUÉBÉCOIS-AUTOCHTONE, 1993 : *Manifeste concernant l'avenir des relations entre les Autochtones et les Québécois*, Forum paritaire québécois-autochtone, Montréal.
- GINGRAS, Pierre, 1992 : « Les Cris à la rescousse de l'économie de Chibougamau ». *La Presse*, Montréal, 5 décembre 1992 : B5.
- NATIONS UNIES, COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME, 1994 : *Observation générale adoptée par le Comité des droits de l'homme conformément au paragraphe 4 de l'article 40 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. CCPR/C/21/Rev.1/add.5, 26 avril.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1991 : *La situation socio-économique des Autochtones : une des raisons primordiales pour une politique gouvernementale globale*. Communiqué de presse, 19/02/91, Conseil exécutif, Cabinet du ministre délégué aux Affaires autochtones, Québec.
- 1998 : *Partenariat, développement, actions*. Secrétariat aux Affaires autochtones, Québec.
- SÉGUIN, Louise, 1995 : « Municipalités et communautés amérindiennes : deux mondes, deux missions ». *Municipalité*, avril-mai, p. 4-7.

### Chapitre 7

- CANADA, COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, 1996 : *Perspectives et réalités. Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, vol. 4. Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.
- CANADA, AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD, 2000 : *Fiche documentaire. Le Nunavut*.
- 2001 : *Populations indienne et inuite au Québec*.
- CHAUMÉL, Gilles, 1993 : « Montréal, communauté autochtone ». *Rencontre*, Secrétariat aux Affaires autochtones, Québec : 10-12.
- MUSÉE DE LA CIVILISATION, 1998 : *Nous, les Premières nations*. Textes de l'exposition. Service des expositions thématiques. Manuscrit.
- QUÉBEC, SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES, 1997 : *Les Amérindiens et les Inuits du Québec, onze nations contemporaines*. Secrétariat aux Affaires autochtones, Gouvernement du Québec.
- 1998 : *Partenariat, développement, actions*. Affaires autochtones, orientations du Gouvernement du Québec.

### Chapitre 8

- BOUDREAU, René, 1995 : « Les autochtones et nous : à la recherche d'intérêts communs ». *Revue Notre-Dame* 11, décembre : 10-13.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, 1988 : *Notre avenir à tous*. Les Publications du Québec et les Éditions du Fleuve, Montréal.
- COUTU, Jean-Charles, 1992 : « L'administration de la justice par les Autochtones ». *Droit civil et droits autochtones, confrontation ou complémentarité?* Actes de la conférence Henri Capitant du 12 avril 1991, Association Henri Capitant, Montréal.
- FORUM PARITAIRE QUÉBÉCOIS-AUTOCHTONE, 1993 : *Manifeste concernant l'avenir des relations entre les Autochtones et les Québécois*, Forum paritaire québécois-autochtone, Montréal.
- LACASSE, Roger, 1983 : *Baie James, une épopée. L'extraordinaire aventure des derniers des pionniers*. Libre Expression, Montréal.
- PROVENCHER, Paul, et Gilbert LA ROCQUE, 1974 : *Provencher, le dernier des coureurs des bois*. Les Éditions de l'Homme, Ottawa.
- RICE, Michael L., 1994 : « Opérations bancaires à Kahnawake ». *Relations*, avril (599) : 78-80.
- VÉZINA, René, 1994 : « Du saumon pour la paix ». *Relations*, avril (599) : 80.